



Toulouse, le 27 février 2020

**A l'attention des membres de l'UNION
DES COMITÉS DE QUARTIER**

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu me transmettre, le 28 janvier dernier, le document élaboré par votre association, afin de connaître ma position et mes engagements sur différents sujets concernant plusieurs thématiques: la démocratie participative, les équipements dans les quartiers et le développement urbain...

Je vous en remercie vivement, et je tiens avant tout à saluer la précision et l'ampleur du travail que vous avez réalisé.

A titre liminaire, sachez que ma conviction est que la ville de demain doit s'appuyer sur les besoins des premiers utilisateurs, **les habitants**. Nous devons attirer et mobiliser toujours plus de citoyens pour enrichir nos projets et nos réflexions. Participer au projet d'une ville, d'un quartier, construire la ville de demain, c'est avant tout la connaître et respecter son identité, son histoire. Les associations de quartier ont un rôle primordial à jouer dans cette co-construction. Je souhaite vivement les mettre en valeur et continuer à nouer des relations de confiance.

Pour autant, je tiens, en préambule, à réaffirmer mon attachement fondamental aux principes de la démocratie représentative tels que notre République et notre Constitution les consacrent. C'est pourquoi, si les Toulousains font confiance à la liste que je conduis, nous travaillerons à la mise en œuvre de notre Projet, notre élection valant mandat pour le réaliser. Bien sûr, les pratiques de démocratie participative défendues par l'UCQ et celles que nous mettrions en œuvre ne sauraient remettre en cause ce mandat et ce Projet mais, au contraire, devront permettre de le conforter en précisant les modalités de sa concrétisation.

1. Davantage de prise en compte des associations de quartier

Tout d'abord, vous insistez sur la nécessité d'un partenariat fort avec les associations. J'ai souhaité, dès mon arrivée au Capitole, rétablir les Maires de quartier pour retrouver cette proximité perdue sous l'ancien mandat. Cela a permis d'augmenter le nombre de rencontres régulières avec les associations et les habitants. Ainsi, près de **700 rencontres**, sous différentes formes, sont organisées chaque année, soit près de deux fois plus que durant le mandat précédent.

Les Maires de quartier sont et resteront **les interlocuteurs privilégiés des associations**. Je souhaite, d'ailleurs, **conforter leur rôle**, afin que toute décision portant sur les travaux et les aménagements d'un quartier soit prise après que leur avis ait été recueilli et que les associations aient été consultées.

Je partage votre avis sur la nécessité de s'appuyer sur les associations pour construire la ville de demain. Elles disposent, comme vous l'indiquez justement, d'une expertise d'usage et souvent d'un historique de l'évolution du quartier. Ainsi, notre Équipe propose de créer **des espaces de mémoire de quartier dans certains équipements publics de proximité** (bibliothèques, Maisons de la citoyenneté, Mairies de quartier) pour mettre en avant l'histoire du quartier, son patrimoine et son identité.

Ces espaces pourront contenir des livres en consultation libre, du contenu audio ou vidéo, et des maquettes des quartiers. L'objectif sera de permettre à chaque habitant de mieux s'approprier son quartier et de donner un avis sur son avenir. **Je souhaite que les associations, en lien avec les Maires de quartier, soient associées à ce projet.**

Enfin, conscient du travail primordial des associations, nous aiderons les associations en facilitant leurs démarches administratives, leur recherche de subventions ou encore en leur permettant d'organiser leurs réunions plus facilement.

2. Démocratie locale et participation citoyenne

Vous souhaitez l'organisation d'une rencontre annuelle permettant de découvrir les différentes pratiques des communes de la Métropole. Pour la commune de Toulouse, j'avais organisé en 2003, alors que j'étais adjoint en charge de la démocratie locale, une rencontre de la démocratie locale à Toulouse au centre de congrès Pierre BAUDIS.

De même, depuis 3 ans, une soirée mettant à l'honneur les membres des différentes instances de participation a lieu le 3 juillet. Sur la base de ces expériences, il me paraît tout à fait opportun d'étudier l'organisation d'un autre événement permettant de partager pratiques, résultats et expériences autour de la démocratie locale.

Vous émettez le souhait d'une approche métropolitaine de la démocratie locale et de la participation citoyenne. Sous réserve que le Maire de chaque commune y souscrive, je suis favorable à cette idée.

Concernant la mise en place d'une charte de la concertation, nous l'avons déjà expérimenté pour certains projets urbains complexes avec les différentes parties prenantes du projet. Je souhaite systématiser ce processus quand il s'agira d'engager une démarche de concertation de longue haleine entre collectivité et habitants sur un projet urbain significatif ou la construction d'un équipement important. Toutes les parties prenantes s'engageront alors sur une charte régissant les principes de la discussion (la composition, les rythmes de réunions, les modalités pratiques..) pour garantir la transparence et la sincérité du travail fait en commun.

L'élaboration d'une charte toulousaine de la participation citoyenne, régissant les règles, le fonctionnement et les grands principes, pourra être étudiée.

Je souhaite, en effet, **renouveler le fonctionnement des instances participatives** en concertation avec les associations et les habitants pour être au plus près des besoins exprimés.

Ainsi, **deux mesures me paraissent répondre à vos préoccupations :**

- **nous souhaitons que l'ordre du jour soit élaboré de manière collaborative** entre le Maire de quartier et les associations pour les bureaux de quartier et avec les habitants, en complément du dialogue avec les Bureaux de quartier, pour les Commissions. Les habitants pourront faire remonter des sujets à aborder sur la plateforme numérique de concertation jeparticipe.toulouse.fr. Si un sujet est proposé par un nombre conséquent de personnes, il sera retenu pour être évoqué en Commission ;
- **nous consulterons les Toulousains, chaque mois, sur des thèmes de proximité.** Les Toulousains qui reçoivent par mail les nouvelles de la Mairie recevront un questionnaire leur permettant de s'exprimer sur un sujet important de notre vie quotidienne (horaires des services publics, éducation...).

La participation citoyenne doit également évoluer pour favoriser l'implication du plus grand nombre. Pour cela :

- **un budget participatif de 8 millions d'euros par an (8 fois plus qu'à Strasbourg) sera mis en place sur l'ensemble de la ville.** Il permettra d'améliorer la qualité de vie, qui est notre priorité absolue pour les Toulousains. Il pourrait s'agir, par exemple, de végétalisation, de création de city stade, d'action solidaire, de bonifier l'accès au vélo... Ce budget sera géré secteur par secteur, sous la supervision des Maires de quartier, conformément au fonctionnement de ce type de dispositif, mis en débat avec les Toulousains ;
- **nous augmenterons les rencontres de terrain pour être au plus près des citoyens :** des balades citoyennes avec les élus de quartiers seront organisées régulièrement pour discuter de la situation du quartier et des problèmes concrets. Des événements festifs (apéritifs, goûters) auront lieu avec les Maires de quartier, en partenariat avec les commerçants, pour échanger sur le cadre de vie dans une ambiance conviviale ;
- **enfin, un nouveau RDV de la participation citoyenne sera organisé avec l'organisation de conventions citoyennes** de quartier pour l'écologie dans la ville. Ces conventions se réuniront dès la rentrée 2020, quartier par quartier, sous l'égide du Maire de quartier. Le but est de mettre en place des projets de transition écologique à l'échelle micro-locale.

Ma conviction est que la démocratie locale doit devenir **un marqueur plus important du fonctionnement de la collectivité**. Je souhaite attirer votre attention sur des mesures administratives fortes que nous proposons pour concrétiser ce principe :

- toutes nos politiques publiques de proximité seront travaillées avec les habitants pour mieux prendre en compte leurs besoins. Par exemple, les riverains pourront faire entendre leur voix sur le programme des activités artistiques ou sportives de nos équipements municipaux, sur les travaux annuels de voiries et d'entretien des quartiers... ;
- nous inscrirons la nécessité de concerter dans les délibérations du Conseil Municipal. Quand les délibérations concerneront des projets d'investissement ayant un impact sur la vie des quartiers, elles devront mentionner les moyens de concertation mis en place pour associer les habitants au projet. Les citoyens auront donc une garantie plus robuste de l'engagement à concerter de la collectivité ;
- nous publierons les budgets détaillés des travaux et investissements à l'échelle des quartiers. Les associations de quartier souhaitent souvent obtenir un regard précis sur les dépenses de la Mairie dans leur quartier. C'est une demande légitime que nous souhaitons honorer.

Vous formulez, également, le souhait que les documents soient diffusés 8 jours avant les réunions du bureau de quartier. Il s'agit parfois de documents de travail techniques et complexes qui nécessitent une explication de la part des services compétents pour éviter les interprétations. Il faudra donc sélectionner les documents à diffuser ainsi en amont.

Pour conforter le rôle fédérateur de l'Union des Comités de Quartier, et répondre ainsi à la nécessité d'un dialogue permanent avec la collectivité, **je vous confirme que je suis favorable à ce qu'une rencontre soit organisée** tous les 6 mois avec l' élu en charge de la coordination de la Démocratie Locale.

Concernant l'élaboration et le suivi d'un « projet de quartier », ce travail a déjà été expérimenté avec les bureaux de quartier. Il s'agissait d'une première proposition permettant une vision partagée du quartier avec les associations. Je suis convaincu que la qualité des débats futurs avec les citoyens passe par le savoir et le partage de connaissance.

Je souscris donc à l'idée d'aller plus loin en complétant les documents « projets de quartier » (par exemple en inscrivant l'ensemble des services offerts dans le quartier qu'ils soient gérés par la collectivité ou par d'autres institutions et de les rapprocher des caractéristiques sociodémographiques).

Enfin, vous pointez à plusieurs reprises le besoin d'une présence accrue sur le terrain des fonctionnaires de la DAT. J'ai souhaité que le rôle des référents de quartier soit d'être au plus près des préoccupations quotidiennes et de faire remonter les demandes de proximité. Après 4 ans d'expérience, la DAT est en train de travailler à une nouvelle organisation. La direction intégrera vos remarques pour être encore au plus près des besoins.

3. Les budgets participatifs

Vous attirez mon attention sur les budgets participatifs, et plus largement les investissements de la collectivité dans les quartiers.

Vous faites référence au « budget territorial ». Ce dispositif, mis en place depuis maintenant 12 ans, est géré sous la responsabilité des Maires de quartier, en lien avec le bureau de quartier. Comme j'ai pu l'écrire plus haut, l'homogénéisation du fonctionnement des instances sur l'ensemble des 20 quartiers sera une façon adaptée de répondre à votre demande de gommer d'éventuelles disparités entre quartiers. Il conviendra également d'articuler cette enveloppe quartier avec le **budget participatif** à l'échelle de la ville.

Pour plus de transparence, je vous confirme, comme évoqué ci-dessus, que nous publierons les budgets détaillés des travaux et investissements à l'échelle des quartiers.

4. Site internet « Je participe »

Vous formulez quatre suggestions concernant la plateforme de participation dématérialisée « je participe » :

- je vous confirme que les consultations restent en ligne après leur clôture, ainsi que le compte rendu des décisions prises. Toutefois, pour des raisons réglementaires limitant la communication en période pré-électorale, elles ont été temporairement supprimées et seront réactivées après les élections ;
- nous demandons aux utilisateurs de s'identifier. Nous pouvons, ainsi, différencier un habitant d'une personne qui travaille dans le quartier. Nous considérons que l'avis de l'usager quotidien est également intéressant pour avoir une vision complète des besoins. Bien entendu, ces éléments sont déclaratifs pour favoriser la participation du plus grand nombre, dans le respect du règlement général de protection des données personnelles ;
- sur les « votes massifs », lors du vote, il peut y avoir une mobilisation de personnes physiques ou morales pour amplifier le vote vers une option donnée. Dans ce cas, il n'y a rien à redire. En revanche, nous sommes très attentifs à l'utilisation de sites et d'adresses IP frauduleux. Pour régler ce problème, nous avons mis en place des moyens de détection.

Ce dispositif constitue un moyen reconnu pour faire participer une population parfois éloignée de l'engagement associatif ou des réunions organisées par la collectivité. Il complète le dialogue associatif afin que la démocratie participative puisse nourrir les décisions des élus, qui sont l'expression de la démocratie représentative.

5. Rôle des Maires de quartier et création d'arrondissements

A ce jour, la création d'arrondissement à Toulouse n'est pas d'actualité. Elle relève de la loi et non de la volonté du Conseil Municipal. Je suis défavorable à cette idée car sa mise en œuvre empêcherait tous les Toulousains de choisir directement leur Maire puisque celui-ci serait candidat personnellement dans un seul arrondissement.

Le système de l'élection municipale par arrondissement, à plusieurs reprises, à Paris et à Marseille, a permis l'élection d'un Maire et d'une majorité municipale contraires à la volonté exprimée par une majorité d'électeurs en additionnant les résultats des arrondissements. Je ne veux pas que Toulouse, cité pètrie de valeurs démocratiques, subisse le risque d'un tel recul démocratique.

De plus, je ne souhaite pas multiplier les échelons car je suis attaché à ce lien direct de proximité entre les associations et le Maire. De plus, en ajoutant une couche administrative supplémentaire, il y a de fortes chances que cela se traduise par plus de complexité dans la mise en œuvre des projets. Je ne pense pas que cela soit souhaitable pour répondre aux besoins, souvent immédiats, des Toulousains.

Néanmoins, notre souhait de conforter le rôle des Maires de quartier – comme je l'évoque au début de ce courrier – me semble répondre à votre demande légitime de plus de dialogue et de pouvoir des citoyens dans la prise de décision, loin de l'illusion que représentent les Maires d'arrondissements de Paris, Lyon et Marseille, dont les pouvoirs sont, en réalité, marginaux, au-delà de l'image renvoyée par leur rang protocolaire.

6. Équipements publics de proximité à Toulouse

Je partage, bien évidemment, votre constat sur la nécessité de développer des équipements publics de proximité répondant aux besoins des habitants. Nous avons, pendant ce mandat, créé des équipements de qualité pour tous les publics : **10 écoles, 9 jardins partagés, 6 restaurants seniors...**

L'élaboration d'une nouvelle version des « projets de quartier » en co-construction avec les associations permettra de faire un état des lieux plus abouti des équipements publics. Les données socio-démographiques communiquées par les services de la DAT seront actualisées. Ce travail permettra un regard prospectif et partagé sur les besoins des quartiers. D'ici le scrutin du mois prochain, nous proposerons de nouveaux équipements pour les quartiers toulousains.

7. Salles municipales pour l'organisation des réunions

Vous souhaitez une simplification de l'accès aux salles municipales pour les associations de quartier. Je souhaite, comme je l'ai déjà indiqué plus haut, faciliter le travail des associations. La possibilité de visionner le planning des salles est en cours d'étude via un dispositif dématérialisé ainsi que la mise en place de boîtier à code pour l'accès aux salles.

Par ailleurs, l'ouverture d'un catalogue de l'offre associative (« une bourse aux bénévoles ») accessible via le portail associatif permettra, d'une part, de valoriser le travail des associations, d'autre part, de répondre aux attentes des citoyens qui recherchent un service ou une activité en particulier.

Enfin, pour l'exonération de la cotisation annuelle des 60 euros pour les associations ayant une activité bénévole, je n'y suis pas favorable pour plusieurs raisons :

- je ne souhaite pas opposer les différentes associations en pratiquant des modalités financières différentes pour l'accès des salles. Toutes les associations contribuent à l'animation des quartiers ;

- cette cotisation, même minimaliste, contribue à nous donner des moyens pour rénover des salles municipales, en créer des supplémentaires et développer de nouveaux outils pour offrir à la vie associative des conditions optimales pour exercer ses activités.

8. Accessibilité de la voirie aux modes « actifs »

Notre ambition est de favoriser au maximum les modes doux et de diminuer progressivement la place de la voiture :

- **pour diminuer le trafic, nous proposons une puissante alternative en faveur des transports en commun : la 3^e ligne de métro.** Nous sommes à l'origine de ce projet présenté en 2014 lors de la précédente campagne municipale. Nous le réaliserons donc, en une seule fois et dans son intégralité si nous sommes élus. Nous sommes la seule liste à n'avoir jamais critiqué ce projet et à le soutenir avec constance.
- pour encourager la pratique du vélo, **je m'engage à investir 10 millions d'euros chaque année** sur Toulouse pour la résorption des discontinuités cyclables afin de sécuriser les déplacements quotidiens des cyclistes. Il conviendra de regarder ensemble la déclinaison que ce nouveau levier pourra avoir dans les différents quartiers. Le réseau cyclable est un élément du futur modèle de mobilités que nous voulons élaborer avec vous. **La co-construction sera le principe de cette élaboration.**
- nous sommes déterminés à réduire les pratiques des navigateurs GPS consistant à faire passer les automobilistes par des rues résidentielles en guise de « shunt ». Nous avons l'ambition de doubler sur l'ensemble de la ville le nombre de voies en zones 30, mais aussi d'instaurer des zones 20 (ou zones de rencontre) là où c'est nécessaire, et où les habitants y perçoivent un intérêt. Cela peut s'assortir de la pose de radars pédagogiques ou d'aménagements dissuasifs pour faire diminuer la vitesse des voitures ;
- enfin, l'amélioration de l'état des trottoirs sera **la priorité 1** de l'enveloppe locale de voirie. Nous organiserons des diagnostics en marchant avec les associations et habitants pour définir ensemble les priorités. Les travaux annuels de voirie seront concertés avec les associations.

Vous évoquez le changement de sens de circulation du Canal, C'est un changement fondamental, qui pourrait être opéré sur la base de la vision d'avenir que j'ai présentée pour le Canal en mai 2019, à l'occasion du Forum du Patrimoine. Nous pensons qu'il s'agit d'un scénario crédible à explorer pour améliorer la fluidité de la circulation. Mais cette évolution n'a de sens que dans le cadre d'un réaménagement important de tout l'axe Canal. Celui-ci ne serait plus uniquement un axe pour véhicules à moteur mais aussi un axe vert et dédié aux modes doux. Cependant, nous savons que l'enjeu du sens de circulation touche la vie quotidienne de tous les quartiers bordant le Canal du Midi. Il nous semblerait, donc, absurde de prendre une décision non-concertée. Nous souhaiterions pouvoir engager une consultation large des riverains sur la circulation du Canal pour parvenir ensemble au scénario le plus adapté pour faciliter la vie quotidienne.

Enfin, nous avons effectivement prévu de renforcer la charte « chantier propre » en demandant aux gestionnaires de chantiers d'exposer leurs engagements publiquement (engagements sur la sécurité des chantiers, sur les déplacements aux abords du chantier ou encore la propreté) à côté des panneaux de permis de construire, pour permettre aux riverains de repérer d'éventuelles infractions, que la collectivité sanctionnera.

9. Urbanisme et aménagement

A travers une nouvelle stratégie d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H), nous avons mis en place l'outil permettant d'empêcher une densification abusive des quartiers résidentiels et de protéger la nature en ville.

Durant ces six ans à venir, nous récolterons les fruits de notre stratégie d'urbanisme, avec une baisse des permis de construire accordés dans de nombreuses zones résidentielles. Comme nous l'avons déjà affirmé dans le Projet Urbain Toulousain, une bonne part de nos quartiers n'a pas vocation à se densifier et fera l'objet d'une vigilance extrême dans les prochaines années pour éviter la construction excessive et anarchique.

Pour autant, nous proposons de créer de nouveaux espaces de discussion et de débat, pour apaiser le développement urbain de notre ville et créer du consensus :

- nous constituerons des comités de suivi citoyen pour tous les grands projets urbains avec des représentants d'associations de quartier et des habitants tirés au sort qui auront accepté de s'impliquer ;
- nous instaurerons, dans les quartiers qui connaissent la plus forte augmentation de constructions, une méthode nouvelle de concertation spécifique et approfondie pour les permis de construire d'habitat collectif, quand ceux-ci pourront avoir un impact plus important sur le quartier. Cette nouvelle instruction concertée des permis les plus significatifs permettra aux associations de quartier et aux habitants de s'exprimer sur l'acceptabilité d'une nouvelle construction, dès que la collectivité aura connaissance du projet, bien avant le dépôt final du permis de construire. Cette démarche innovante de démocratie locale est déjà en cours dans le quartier Saint-Simon depuis l'été dernier, à mon initiative ;
- et enfin, durant la première année de mandat, nous mettrons en place des groupes de travail citoyens sur l'identité urbaine et l'esthétique des quartiers. L'idée est de déboucher sur une charte par quartier, qui sera la référence des architectes et promoteurs pour les projets de construction les plus significatifs.

Je partage, comme vous, la nécessité de protéger les habitants de la pollution et des nuisances sonores, et de protéger notre patrimoine bâti et végétal.

Ainsi, le PLUi-H contribuera fortement à préserver le cadre de vie des habitants et l'identité des quartiers :

- **qualité de l'air et nuisances sonores** : les nouvelles règles améliorent considérablement l'exposition à la pollution. Par exemple, en matière de qualité de l'air, il comporte un document graphique du règlement (3C5) qui identifie les zones de dépassement des valeurs limites pour la protection de la santé en dioxyde d'azote. Dans ces zones, les nouveaux projets de constructions devront adopter des dispositions constructives adaptées pour protéger les populations et limiter leur exposition à la pollution atmosphérique. Plus particulièrement, la règle limite l'implantation des établissements sensibles dans les zones où la qualité de l'air est dégradée afin d'en éviter le développement si des conditions d'installation suffisamment propices ne sont pas réunies.
Vous m'interrogez sur la possibilité d'examiner la diminution des nouvelles constructions, en particulier celles de logements, en zone D du PEB. Je suis favorable à ce qu'un travail soit mené avec les services compétents pour élaborer une méthodologie.
- **protection du patrimoine bâti et végétal, des espaces naturels et agricoles** : à travers notre nouvelle stratégie d'urbanisme, nous avons mis toute notre énergie à empêcher une densification abusive des quartiers résidentiels et à protéger notre patrimoine.

Ainsi, plus de 4 300 Éléments Bâti Protégés (EBP), façades, linéaires, éléments ont été identifiés et répertoriés. Certains périmètres géographiques, soit 30 secteurs au total, seront préservés, afin de garder l'identité et les spécificités des quartiers. **En matière de protection des espaces naturels**, le PLUi-H a introduit un nouvel outil : l'Espace Inconstructible pour Continuité Écologique (7 ha d'EICE) afin de protéger les continuités écologiques. Quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent, ces espaces sont inconstructibles. Seuls les aménagements légers et les travaux d'entretien destinés à leur gestion ou à leur mise en valeur sont autorisés, notamment pour les cours d'eau.

L'élaboration du PLUi-H est le fruit d'un long travail, de plus de 4 ans, que j'ai impulsé. Cette démarche de concertation est inédite car elle résulte d'un accord patiemment élaboré avec les 36 autres Maires de la Métropole. Tous y ont adhéré, malgré la diversité des situations communales et des sensibilités politiques. Les citoyens ont été consultés à travers l'organisation de nombreux ateliers. **Je continuerai sur cette ligne** : élaborer les documents cadres pour notre ville avec les Toulousains, car c'est dans le consensus que je préfère construire l'avenir de Toulouse et de sa métropole.

Alors que le PLUi-H consacre la notion de densité modérée, que nous avons promise aux Toulousains, j'attire votre attention sur le fait que tous mes opposants (dispersés à travers 3 listes municipales) ont voté contre ce document. Il est donc probable qu'ils le remettent en cause s'ils accèdent aux responsabilités. Je crains que le choix de la surdensification soit alors établi.

10. Projets d'urbanisme-aménagement des « cœurs de quartier »

Les places et les rues centrales de nos quartiers symbolisent leur identité et sont au cœur de la vie quotidienne. Nous souhaitons porter une ambition nouvelle pour ces espaces.

Nous ferons de la 3^e ligne de métro une opportunité pour améliorer et embellir l'espace public autour des stations. En outre, nous proposons une méthode globale pour **l'ensemble des cœurs de quartier et places de quartier de Toulouse, à travers l'organisation de concours d'urbanistes-paysagistes**, afin de garantir des aménagements et embellissements du même niveau qualitatif que celui de nos réalisations mettant en valeur le centre historique de notre ville.

Nous définirons, en concertation avec les associations et les habitants, comme pour l'ensemble des cœurs de quartier réalisés sous ce mandat, les besoins (en équipements publics, en espaces verts, en commerces de proximité..), les usages et les aménagements.

11. Les installations Seveso 2 à Toulouse

Dès juillet 2017, Toulouse Métropole a formé, sur ma proposition, un recours gracieux à l'encontre de l'arrêté préfectoral du 12 juin 2017 portant approbation du PPRT Fondeyre. Puis, en novembre 2017, Toulouse Métropole a présenté une requête en vue de l'annulation de l'arrêté préfectoral du 12 juin 2017.

Ma position reste la même que celle de 2014 : **je privilégie toujours l'hypothèse du déplacement de l'entreprise Esso et STCM.**

12. L'étoile ferroviaire pour les déplacements du quotidien

L'étoile ferroviaire n'est pas en concurrence avec la troisième ligne mais elle est complémentaire. Elle ne saurait donc en représenter l'alternative. Les flux de type RER permettront d'aller chercher le plus loin possible des usagers qui seront ensuite redistribués grâce aux trois lignes de métro. **Nous sommes donc favorables au développement du trafic ferroviaire.**

Pour autant, le pilote et le financeur de ce projet est la Région, et nous sommes sensibles à ses remarques sur les coûts et les délais. Ce serait mentir aux citoyens de dire que cette étoile ferroviaire peut être organisée simplement.

Enfin, je précise être totalement d'accord avec la Présidente de Région, Carole DELGA, quand elle affirme avec force que le développement du TER (et donc du RER) dans l'agglomération toulousaine ne sera possible qu'à condition de mettre en œuvre le projet de LGV. En effet, dans ce cadre (et uniquement dans ce cadre global de la LGV), la réalisation des AFNT (Aménagements Ferroviaires du Nord Toulousain) est le préalable au développement du TER et du RER toulousain. Le combat pour la LGV à Toulouse via une liaison directe Bordeaux - Toulouse, que je mène depuis toujours, s'enrichit donc là d'une raison supplémentaire pour constituer, plus que jamais, une priorité d'importance majeure.

La position de notre liste est donc la suivante : nous sommes favorables à un projet de RER pour la grande agglomération toulousaine, supervisé et financé par la Région, en lien avec l'ambition de faire venir la LGV à Toulouse.

Notre rôle, à travers Tisséo et la Métropole, est d'optimiser les connexions et l'intermodalité entre ce réseau ferroviaire de proximité et le réseau des transports publics, ainsi que la communication tarifaire, qui doivent donc être mieux coordonnés.

Vous retrouverez toutes nos propositions sur le thème de la démocratie participative sur moudenc2020.fr.

En espérant avoir répondu le plus clairement possible à vos questions, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*et dédiés à
tous les Quartiers de Toulouse,
Jean-Luc Moudenc*

Jean-Luc MOUDENC